

L'Écho de la Gironde



*Journal
de la CGT
Finances
Publiques
de la Gironde*

**Automne
2025
N°2**

L'Édito des Géos

Sommaire

Édito des Géos	Page 1
Protection Sociale Complémentaire	Page 2
Arrêts maladie	
Vague de suicides à la DGFIP	Page 3
Il n'y a pas que Nicolas qui paye	Page 4
Conseil lecture	

Le métier de géomètre du cadastre à la DGFIP, une branche de cadre B au concours exigeant, accessible par concours externe, interne et examen professionnel... et qui pourtant ne remplit plus le nombre de postes offerts. La raison ?

Il n'y a qu'à regarder par exemple ce qu'il se passe dans le service des impôts fonciers de la Gironde...

Un métier en plein changement avec l'arrivée de l'intelligence artificielle au doux nom de « Foncier innovant »...qui n'a d'innovant que la méthode... mais pas pour le service public !

Malgré un calendrier de mise en place de ce projet fixé par Bercy, la hiérarchie girondine de nos géomètres anticipe et fait tout pour ne plus les envoyer sur le terrain quitte à ce que leur travail topographique et fiscal ne soit plus assuré correctement... Un moyen de gonfler les chiffres de l'IA qui seront ensuite affichés ? La pratique ne serait pas nouvelle et a déjà été utilisée pour les piscines détectées par l'outil en 2022/2023... que les géomètres étaient obligés d'ignorer des années auparavant !

Maintenant, il est demandé aux géomètres de faire la mise à jour du plan en s'appuyant sur les listes d'évaluations d'offices, alors que les contribuables en conformité de leurs obligations déclaratives se voient refuser cette demande, pourtant pour des besoins administratifs. Quel bel exemple d'égalité et d'équité devant le service public, à l'heure où les débats budgétaires portent sur ces notions...

Accès à la totalité de votre service public... que si vous n'êtes pas dans les clous !

On aura tout vu décidément !

Pourtant Bercy aime citer la Gironde comme précurseur de la gestion de la taxation d'office des taxes d'urbanisme avec une procédure en phase de test (et pourtant déjà diffusée sur NOVAE !). Cela devrait-il vraiment nous surprendre alors que la DG n'en a toujours pas écrit les règles dans le BOFiP plus de 3 ans après qu'elle en a récupéré la compétence de la DDTM ?

D'ailleurs, où sont les emplois promis de ce transfert ? Visiblement pas sur la relance téléphonique aux contribuables défaillants imposée avant l'été aux géomètres, agents « nomades » du service.

Notons que la Gironde est aussi citée lors du webinaire sur les taxes d'urbanisme de l'association des maires de France. Mais ici, pour signifier qu'il n'y a aucun interlocuteur pour les accompagner... en bon exemple donc de la déconnexion des services de l'État face à la réalité !

Les géomètres, qui assurent depuis plusieurs années déjà les Commissions Communales aux Impôts Directs (CCID), n'ont pourtant pas cessé d'alerter depuis 2 ans en constatant les erreurs déclaratives dans l'application GESLOC/GMBI et ont fait remonter l'inquiétude de certaines collectivités locales ! Encore même lors de la dernière réunion entre la direction et les géomètres, demandée par la CGT, au cours de laquelle la direction a assuré tenir à leur technicité...

La politique de l'autruche, vous connaissez ?

Plus besoin d'aller au zoo de Pessac pour en voir !

Pour la CGT Finances Publiques de la Gironde, l'emploi des géomètres du cadastre, de par leur technicité topographique et fiscale indissociables, est essentiel au bon fonctionnement des impôts fonciers. Préservons leur métier de proximité. Leur passion du métier terrain reste la meilleure stratégie pour faire face aux complications applicatives continues dans les services fonciers à l'heure où tout est fait pour déstructurer et mépriser leur métier, particulièrement en Gironde. Rappelons qu'asseoir l'impôt et mettre à jour le plan cadastral sont toujours des activités régaliennes. N'accusons pas les collectivités locales de mauvaise gestion !

ET LA SANTÉ DANS TOUT ÇA ?

Protection Sociale Complémentaire au ministère : un appel d'offre qui interroge !

NOUS NE VOULONS PAS D'UNE START-UP SPÉCULATIVE !

Pour rappel, la réforme de la protection sociale (l'accord en santé du 26 février 2022 et l'accord en prévoyance du 20 octobre 2023) oblige les employeurs publics à prendre en charge pour la santé 50 % des cotisations du panier de soins sous condition d'adhésion à des contrats collectifs obligatoires, en convergence avec ce qui existe dans le privé.

Un accord a été signé le 21 juin 2024 aux Finances puis une phase d'appel d'offre a été lancée en procédure « avec négociation ».

Deux lots ont donc été proposés :

- Le premier pour la santé, auquel 4 prestataires ont répondu, dont la MGEFI (mutuelle spécialiste de la Fonction publique) et Alan (Assurance et start-up spéculative), qui a été retenu...
- Le deuxième pour la prévoyance auquel 2 prestataires ont répondu, la GMF assurances, qui a remporté cette offre et CNP Assurances (sous contrat avec la MGEFI).

ALAN, ce n'est pas un simple changement de prestataire. C'est un nouveau coup de boutoir contre la logique de solidarité, contre l'économie sociale et solidaire, contre la maîtrise publique de notre système de santé. C'est un choix idéologique, un choix politique, au service du capital et de la « start-up nation » voulue par Emmanuel Macron. C'est une stratégie délibérée dite du « cheval de Troie » pour faire rentrer l'assurantiel financiarisé dans la protection sociale des fonctionnaires.

EXIGEONS DU MINISTÈRE UNE TOTALE TRANSPARENCE !

EXIGEONS D'ALAN LA TRANSPARENCE QU'IL DEMANDE À SES CONCURRENTS !

PETITION

NON A ALAN !

PSC à BERCY



PSC
Solidarité
Proximité
Ecoute



Pétition disponible sur <https://chng.it/nSWyVW9pxv>
(lien à ouvrir sur un poste personnel)

ARRÊTS MALADIE

SÉCU : CEUX QUI ABUSENT



Pour pallier au trou de la sécurité sociale, le gouvernement jette une nouvelle fois l'opprobre sur ses fonctionnaires en procédant à des contrôles plus réguliers des arrêts maladies.

Comme si ça ne suffisait pas, le projet de loi de Financement de l'assurance maladie prévoit des arrêts maladies limités à 15 jours.

Certains professionnels de santé s'inquiètent déjà de l'impact d'une des mesures les plus controversées.

Et que dire de l'article 189 de la loi de finances 2025 qui a validé le passage de la rémunération à 90 % de traitement des arrêts maladie ordinaire des fonctionnaires pendant 90 jours (au lieu de 100 %) pour tout nouvel arrêt à compter du 1^{er} mars 2025 ? Scandaleux !!!

Quand le travail rend malade, c'est la responsabilité de l'employeur, inutile de faire l'autruche en tentant de nous faire passer pour des feignasses !

VAGUE DE SUICIDES



Depuis le début de l'année 2025, 18 agents de la DGFIP se sont suicidés et 18 autres ont tenté de le faire. Cette vague sans précédent a été largement relayée par la presse au début de l'été.

Depuis plusieurs années, la CGT Finances Publiques alerte sur la dégradation des conditions de travail et le risque d'un syndrome France Télécom lié aux restructurations incessantes. En urgence, une réunion de travail s'est tenue le 9 juillet.

<https://www.cgtfinesancespubliques.fr/public/csar-gt-cap/groupe-de-travail/gt-2025/article/rt-du-9-juillet-2025-prevention-des-actes-suicidaires-compte-rendu>

La mise en place d'une enquête systématique en cas de suicide d'un agent revendiquée par les organisations syndicales est une première avancée. Cependant, pour la CGT Finances Publiques, il faut s'attaquer aux causes profondes liées au travail. Il faut arrêter les restructurations permanentes, les suppressions d'emplois (25 % des effectifs depuis 2008), les pressions statistiques, l'industrialisation des tâches de travail, l'arbitraire dans les carrières et la mobilité, retrouver de l'humain dans le travail, changer la nature de l'encadrement, etc.

Il faut que tout cela cesse !

Il n'y a pas que Nicolas qui paye !



Vous avez peut-être vu sur les réseaux sociaux ou dans la presse le hashtag devenu viral « c'est Nicolas qui paye ». Pour la petite histoire, celui-ci vient des milieux anti fiscaux et racistes (très actifs sur les réseaux sociaux). Ce Nicolas serait l'archétype du jeune cadre dynamique urbain matraqué par la fiscalité alors que d'autres personnes avec un nom que vous ne verrez pas dans les saints du calendrier seraient les bénéficiaires des prélèvements. Cette diversion cache une toute autre réalité. Le problème budgétaire actuel, aggravé par l'économie de guerre, résulte de choix politiques qui amoindrissent les recettes et orientent les dépenses vers les plus riches et les entreprises sans aucune contrepartie d'emploi.

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/IMG/mp4/videoplayback.mp4>

Le petit conseil lecture de Nadège

Chère lectrice, Cher lecteur,

En cet automne (et parce qu'il n'y a pas que le Goncourt qui compte), je vous invite à lire **Une belle grève de femmes**, *Les Penn sardin Douarnenez, 1924*, d'Anne CRIGNON.

Dans les vingt conserveries de sardines, deux mille « filles d'usine » œuvrent nuit et jour, au gré des arrivages, à emboîter au plus vite ce poisson fragile. Elles sont là entre dix et quatorze heures d'affilée pour une paye minuscule versée par des industriels. Le 21 novembre 1924, un patron refuse de recevoir les ouvrières exténuées. Les femmes de toutes les « fritures » descendent dans la rue. Bientôt, toute la France suit dans les journaux le détail de cette « grève de misère » devenue un feuilleton national. La solidarité s'organise. Le patronat aussi. Les Penn sardin auraient dû perdre ; la pauvreté leur commandait chaque jour de reprendre le travail. Après plus de six semaines à battre le pavé en sabots, elles ont pourtant gagné.

Récit d'une grève victorieuse.

Pour contacter la section CGT Finances Publiques de la Gironde et/ou se syndiquer:



Cité Administrative,
Rez-de-Chaussée,
BP 85
2 Rue Jules Ferry
33 090 BORDEAUX CEDEX

e-mail : cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

Tel : 06 48 76 37 69

<https://33.cgtfinancespubliques.fr>

La section CGT de la Gironde **vous conseille et vous informe sur vos droits de salariés :**
Chaque **mardi de 8h30 à 16h00** au local syndical de la Cité administrative (à côté de la sécurité).